

(fenêtres)
(sur . cours)

SNUipp - FSU



SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

Ensemble à
l'école

(fenêtres sur cours)



3

Convention internationale des droits de l'enfant



5

HALDE, promotion de l'égalité

6

Sexisme

18

Racisme



9

Discriminations en Segpa

20

Bibliographie

10

Grande pauvreté

22

Questions de droit

12

Handicap

23

Ensemble à l'école

14

Homophobie



16

Gens du voyage



Ont travaillé à la réalisation de ce numéro spécial :
Francis Barbe, Lydie Buguet, Brigitte Cerf, Frédéric Dayma, Agnès Duguet, Michèle Frémont, Daniel Labaquère, Marie-Noëlle Lemoine, Bernard Pharisien, Marie-Claire Plume, Jérôme Quéré, Corinne Vialle

Notre société dans 20 ans, c'est lui.



**DONNONS à L'éCOLE
LES MOYENS
DE SES AMBITIONS !**



L'école de tous !

Novembre 2009, la *Convention internationale des droits de l'enfant* a vingt ans.

Le SNUipp a voulu célébrer cet anniversaire à sa manière. En protestant contre la suppression programmée du *Défenseur des enfants*, en inscrivant une table ronde sur les droits des enfants à son université d'automne, en participant à l'opération « *20 millions de visages* »...

Les discriminations, de tous ordres, qui peuvent être vécues et subies par les enfants, sont autant d'atteintes portées à leurs droits.

L'école, parce qu'elle n'est pas en dehors du champ social, peut produire, ou reproduire ces phénomènes de discrimination. L'institution, si elle commence à en prendre la mesure, laisse trop souvent les enseignantes et les enseignants démunis face à ces questions difficiles.

En publiant ce numéro spécial de notre revue *Fenêtres sur cours*, nous avons voulu proposer des éléments de réflexion, des outils et des exemples de ce qu'il est possible de faire en classe pour faire avancer, au quotidien, le « *vivre ensemble* ». Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité, mais nous croyons qu'il est possible de construire des gestes professionnels, pour que tous les élèves se sentent à leur place à l'école et, surtout, qu'ils s'y sentent bien. C'est l'ambition modeste... et démesurée, de ces quelques pages.

« Lutter contre les discriminations... un travail de longue haleine et de tous les instants. »

Christian Gastineau

« Ça fait partie du réel, et où que l'on soit la question de l'homosexualité est autour de la vie des enfants, dans leur famille, le village, la télé... »

Didier Genty



« Nos livres permettent de réfléchir sur les normes sexuées mais sans en imposer d'autres. »

Mélanie Decourt



« La CLIS... ni une classe fermée, ni une classe à part avec des exigences différentes. »

Emmanuelle Hucher



« Comme la méthode promeut la culture des gens du voyage, les enfants racontent leur vie au travers d'un exercice qui les emmène vers l'écrit. »

Annie Girard

La CIDE

Promulguée le 20 novembre 1989, par l'ONU, la *Convention internationale des droits de l'enfant* est le premier instrument qui inscrit dans le droit international la reconnaissance des droits des moins de 18 ans. Elle a été ratifiée par 193 états indépendants, à l'exception des Etats-Unis et de la Somalie. Le vingtième anniversaire de la CIDE est placé sous le thème "*Dignité, développement et dialogue*".

Ses 54 articles et 2 protocoles facultatifs fixent les normes au niveau de la culture, de la santé, de l'éducation, des droits sociaux civils et juridiques en référence à la dignité humaine et au développement harmonieux des enfants. La non-discrimination, la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit pour lui de vivre et de se développer, le respect des opinions de l'enfant constituent les 4 principes fondamentaux de la *Convention*. Les protocoles facultatifs associés à la CIDE concernent l'implication d'enfants dans les conflits armés, la vente, la prostitution et la pornographie touchant les enfants.

Le *Comité des droits de l'enfant des Nations Unies* créé en 1991 et installé à Genève suit l'application de la *Convention*. Ses 18 membres, élus pour 4 ans, siègent en toute indépendance par rapport aux gouvernements de leurs pays.

Les droits de l'enfant en France

Dans la réunion de sa 51ème session qui s'est tenue en 2009, le *Comité des droits de l'enfant* a examiné le rapport établi par la France.

Il a souligné des développements positifs et notamment l'abolition des différences de droits entre naissance légitime et naissance naturelle ; le renforcement de la lutte contre la violence domestique ; l'instauration à 18 ans de l'âge minimum du mariage pour les filles ; l'établissement d'un droit opposable au logement.

Cependant les observations du *Comité* listent une série de préoccupations :

- Certaines dispositions de la *Convention* n'ont pas d'application directe.
- Non application de la décision de la *Cour de cassation* quant au droit des familles non françaises résidant en France avec leurs enfants de bénéficier des allocations pour enfants.
- Persistance de la discrimination dans le domaine des droits économiques et sociaux, pour les enfants des DOM-TOM, les enfants requérants d'asile et réfugiés et les enfants appartenant à des groupes minoritaires tels que les Roms, les gens du voyage et les minorités religieuses.
- Stigmatisation touchant certains groupes d'enfants vulnérables ou vivant dans la pauvreté (Roms, handicapés, minorités, banlieues...)
- Attitude générale négative de la police à l'égard des enfants, en particulier des adolescents.

(nombre de décès parmi les enfants détenus en 2008, usage d'émetteurs d'ultrasons, de flash-ball...)

- Multiplication des bases de données personnelles des enfants. (cf. *Base élèves*)
- Situation d'enfants non accompagnés placés dans les zones d'attente des aéroports.

Dans l'éducation, le *Comité* souligne plusieurs problèmes pour lesquels il recommande :

- la réduction des effets de l'origine sociale des enfants sur leurs résultats scolaires ;
- l'abaissement des taux de redoublement et d'abandon sans pénaliser les parents ;
- le développement de la formation et l'enseignement professionnels pour les enfants qui ont quitté l'école sans diplôme afin d'accroître leurs possibilités d'emploi ;
- l'augmentation des investissements pour garantir le droit de tous les enfants à une éducation véritablement intégratrice ;
- la réduction des exclusions et le recours en milieu scolaire à des travailleurs sociaux et à des psychologues scolaires pour aider les enfants en "*conflit avec l'école*."

Les droits de l'enfant en Europe

En 1990, le parlement européen a voté la recommandation N°1121 de l'*Assemblée parlementaire*, relative aux droits des enfants. En 1996, le *Conseil de l'Europe* a publié la *Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants* en référence à la CIDE.

Les droits de l'enfant dans le Monde

Chaque année, le 12 juin est consacrée journée mondiale contre le travail des enfants. La journée 2009 était plus précisément destinée à pointer les ségrégations dont sont victimes les filles, quant au droit à l'éducation. Selon les dernières estimations, le nombre d'enfants astreints à un travail a diminué globalement de 11% au cours des quatre dernières années et de 26 % dans les formes les plus dangereuses. Mais 218 millions d'enfants dans le monde sont encore au travail, dont 126 millions effectuant des travaux dangereux. Le danger de voir les filles contraintes au travail des enfants est lié au fait que, dans de nombreux pays, les familles donnent la préférence aux garçons pour l'éducation.

Avec la hausse de la pauvreté liée à la crise, les familles les plus démunies peuvent être poussées à retirer les filles de l'école et à les faire entrer précocement dans la vie active.



« Une mission de promotion de l'égalité »



questions à... **Stéphanie Seydoux**,
directrice de la promotion de
l'égalité à la HALDE

Quelle est la mission de la HALDE ?

Elle est double : Nous sommes chargés de traiter les réclamations de personnes qui s'estiment victimes de discriminations (mission assurée par des juristes) et nous avons une mission de promotion de l'égalité.

Pour prendre l'exemple du handicap, la loi prévoit dans certaines conditions que les élèves qui le souhaitent accèdent à une scolarisation en milieu ordinaire. Si ce droit n'est pas assuré, nous intervenons au niveau juridique face à cette inégalité de traitement. Une action de promotion de l'égalité sera, par exemple, d'encourager les parents d'un enfant en situation de handicap à envisager la possibilité de scolarisation en milieu ordinaire, en leur fournissant une information ciblée et spécifique. C'est l'idée d'amener plus de personnes qui ne revendiquent pas un droit à y avoir accès.

Comment travaillez-vous à la promotion de l'égalité ?

Notre méthode est d'identifier des sujets sur lesquels nous pensons qu'il est particulièrement important de faire levier pour inciter à un changement de comportements. Nous avons des interlocuteurs institutionnels dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation... Ceux-ci peuvent, dans leur pratique, induire ou non des discriminations et, le cas échéant, travailler à les prévenir et promouvoir l'égalité des chances. Nous avons ainsi noué un partenariat avec l'ESEN, qui forme les cadres de l'éducation nationale, en proposant des formations de formateurs. Comme ailleurs il faut que les cadres soient sensibilisés à ces questions pour que les choses avancent. L'éducation nationale, premier employeur de France, est fortement concernée par la lutte contre les discriminations.

Quelles questions traitez-vous autour de l'école ?

Notre objectif est de sensibiliser les acteurs de l'école afin de les mobiliser. Nous avons pour cela conçu un outil de formation à distance (e-learning). Par ailleurs, nous travaillons sur des sujets spécifiques. Sur la scolarisation des jeunes en situation de handicap, nous avons réalisé une étude auprès de parents, des écoles et des collectivités pour examiner les réponses apportées. Nous avons émis des recommandations en mars 2009, sur lesquelles nous nous appuyons pour travailler avec les partenaires et améliorer les conditions dans lesquelles sont accueillis les jeunes en situation de handicap, à l'école ou dans d'autres structures. Nous avons aussi étudié les freins à l'intervention en milieu scolaire d'associations luttant contre l'homophobie et émis des recommandations en 2008. (voir page 12) Enfin nous avons réalisé et diffusé un module, qui s'adresse aux gens du voyage et qui traite de l'ensemble de leur accès aux droits, en particulier à la scolarisation.

Nous avons aussi réalisé une étude sur les stéréotypes dans les manuels scolaires, assortie de recommandations.

Quelles sont vos perspectives ?

Une de nos priorités futures concernera l'orientation scolaire avec une étude reprenant les constats sur les trois champs du sexisme, de l'origine sociale et de l'origine ethnique réelle ou supposée. Le but est de voir sous quels angles nous pouvons travailler des propositions nouvelles. Nous allons nous pencher sur les stages, pour porter un message sur l'interdiction de discrimination dans l'accès à ceux-ci. Le prochain chantier est celui de la formation des enseignants.

E-learning de la HALDE : à utiliser sans modération !

Sur le site internet de la HALDE, dans le dossier éducation, le module e-learning fournit des aides pour aborder les stéréotypes, les préjugés rencontrés dans les situations de



la vie courante ou des situations professionnelles.

Le module promotion

de l'égalité propose des situations et des séquences pédagogiques, plutôt destinées aux enseignants et aux élèves de collèges et de lycées. Elles peuvent être pertinentes dès le cycle 3.

Il y est question des stéréotypes, du harcèlement, des discriminations liées au sexe, à la religion, à l'origine, à l'apparence physique, au handicap, à l'orientation sexuelle...

Les différents sujets sont abordés en situation, dans la salle de classe, la cour, au self, au gymnase, pendant une sortie scolaire. Ils sont suivis d'explications, de possibilités d'approfondissement, d'exercices, de quiz, de ressources, de rappels juridiques...

www.halde.fr

Penser la mixité



Illustration extraite de Nassim et Nassima D'Ingrid Thobois et Judith Gueyfier, Rue du monde

La mixité : une évidence ?

La mixité allait de soi en 1975. On pensait que garçons et filles gagneraient forcément à être éduqué-e-s ensemble. Aujourd'hui, certains accusent cette mixité de bien des maux : en Suède elle empêcherait les filles de profiter de l'espace de la cour de récréation, au Québec les garçons souffriraient d'être en échec devant elles ; aux USA, les unes et les autres auraient plus de difficultés à se concentrer dans une même classe.

Avant de la remettre en question, ne devrions-nous pas regarder comment elle est gérée au quotidien et la manière dont elle a été mise en place ?

Dans la société et notamment dans le monde du travail, les femmes restent lésées, l'égalité est encore à atteindre. Malgré une meilleure réussite scolaire (bien antérieure à 1975), leurs carrières progressent moins vite, le chômage les touche plus durement, le temps partiel leur est plus souvent dévolu. La vie

publique ne présente pas une meilleure image. Les stéréotypes sexistes sont toujours vivaces et freinent une véritable évolution.

Pourquoi la mixité n'a-t-elle pas fait disparaître ces inégalités ?

Non seulement l'école mixte n'a jamais proposé une réelle éducation anti-sexiste, mais il apparaît que l'école véhicule et renforce ces stéréotypes notamment à travers les supports et les pratiques pédagogiques.

Education pour tous... et toutes !

En 2000, la communauté internationale s'était engagée à assurer l'accès à l'éducation pour tous les enfants du monde. Dix ans plus tard, si des progrès ont pu être enregistrés, on est encore loin du compte. Dans son rapport annuel sur le suivi de ces engagements, l'UNESCO pointe, par exemple, le chemin qui reste à parcourir pour les filles en matière d'accès à l'enseignement primaire et secondaire.

La plupart des pays concernés ont réalisé des progrès en terme d'égalité d'accès. Pourtant, force est de constater que plus de la moitié des pays d'Afrique subsaharienne, d'Asie du sud et du monde arabe ont encore d'immenses efforts à fournir, pour parvenir à la parité.

Les facteurs aggravants

Si la pauvreté est un obstacle majeur à l'accès à l'école, elle constitue un facteur aggravant pour les filles, comme de vivre en zone rurale et d'appartenir à un groupe ethnique ou linguistique particulier.

De la bonne gouvernance...

Là où des programmes spécifiques encouragent l'éducation des filles (bourses, gratuité de l'inscription dans le secondaire liée à l'assiduité,

financement des écoles conditionné par la participation des filles à ces programmes), les effets se font sentir bien au-delà de l'éducation : déclin de la mortalité infantile, meilleure alimentation, davantage de possibilités d'emploi et réduction de l'écart de rémunération entre les sexes.

Atteindre les objectifs de l'éducation universelle ne sera possible que grâce à l'engagement financier des pays développés. Or, l'aide publique au développement reste très inférieure aux besoins identifiés. A cet égard, la France fait d'ailleurs figure de mauvais élève.

Le rapport UNESCO est disponible à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/fr/efareport/>



Les garçons et l'école

Jean-Claude Saint-Amant, auteur québécois, historien, chercheur en éducation et enseignant a orienté ses recherches vers la sociopolitique de l'éducation. En effet, au Québec, une mouvance masculiniste a donné un large écho au « décrochage scolaire » des garçons, plus élevé que celui des filles. Des parents inquiets, les médias, des chercheurs interrogent périodiquement le ministère sur cette question.

L'étude porte sur un échantillon d'élèves des deux sexes, de milieux socioéconomiques hétérogènes, du primaire et du secondaire. L'échec scolaire ne touche pas tous les garçons et l'étude s'applique à identifier clairement lesquels sont en difficultés. Le croisement indispensable avec la même étude auprès des filles amène à rechercher la présence et l'impact des stéréotypes de sexe. Le milieu socioéconomique marque fortement l'acceptation ou le rejet du travail scolaire par les élèves : les filles, en général, voient l'école comme un moyen d'atteindre l'égalité et de progresser, tandis que les garçons de milieux défavorisés la perçoivent plutôt comme un frein à leur entrée dans la vie active, d'où leur décrochage.

Les garçons, surtout en primaire, adhèrent plus fortement aux stéréotypes sexuels masculins que les filles aux stéréotypes sexuels féminins. Adhésion variable aussi selon le niveau de scolarité des parents, le milieu et la réussite scolaire. Les garçons qui obtiennent les meilleurs résultats sont aussi ceux qui ont le moins intériorisé de cli-

chés sexistes. Les élèves les plus imprégné-e-s déclarent souffrir du regard de leurs congénères de l'autre sexe.

L'enquête auprès du personnel éducatif montre la même imprégnation stéréotypée issue d'une perception sans aucune base scientifique. Donc la réussite ou l'échec scolaires ne sont pas intrinsèques au sexe mais dépendent fortement de facteurs sociaux extérieurs à l'école.

Pour être plus efficace, la politique éducative doit s'adresser dans les différentes disciplines de la même façon aux filles et aux garçons en luttant d'abord explicitement contre les stéréotypes sexuels. « Ouvrir l'école aux garçons, ouvrir l'école aux filles ». Le travail par matière se trouvera ainsi, de fait, débarrassé de l'a priori qui voudrait qu'il existe des préférences liées au sexe.

Le parti pris discriminatoire amène certains pays, comme l'Australie, à revenir à des classes non mixtes avec le risque de faire oublier les individus au profit d'un groupe prétendu homogène : la classe de garçons, la classe de filles. L'offre éducative peut diminuer en fonction d'idées reçues (rugby pour les garçons, danse pour les filles). « S'impose donc une politique de la réussite qui vise le plus grand nombre de filles et de garçons possible ».



Déconstruire les stéréotypes

“Dans l’édition, nous constatons même une recrudescence du sexisme...”

Mélanie Decourt,
co-fondatrice des
Éditions Talents Hauts

La HALDE a récemment mis en lumière les discriminations présentes dans les manuels scolaires. Qu'en est-il de la littérature de jeunesse ?

Les discriminations y sont très présentes. D'abord, statistiquement, il y a beaucoup moins d'héroïnes que de héros : deux fois moins d'héroïnes humaines, dix fois moins d'héroïnes quand les personnages sont des animaux !

Ensuite, beaucoup de stéréotypes se glissent dans la représentation de chaque sexe. Les personnages féminins sont cantonnés aux tâches domestiques ou familiales, alors que les personnages masculins travaillent à l'extérieur.

Quand elles travaillent, les femmes sont cantonnées à trois métiers, institutrice, infirmière et hôtesse de l'air, alors que les hommes en exercent toute une palette (pompier, médecin, pilote...)

Pour achever la caricature, les personnages féminins ont leur panoplie d'accessoires liés au foyer et à la coquetterie : tablier, soupière, miroir et rubans, tandis que les hommes sont dans un fauteuil, avec des lunettes, une pipe et un journal.

Quelles particularités différencient le sexisme des autres discriminations ?

En 2009, sur ce sujet, on constate un retour de flammes, qui prouve qu'on a baissé la garde depuis les années 1970. Ce phénomène n'existe pas pour les autres discriminations pour lesquelles on est toujours vigilant. Dans l'édition, nous

constatons même une recrudescence du sexisme avec deux phénomènes :

- La « vague nostalgique », les rééditions à succès des livres des années 1950 avec les stéréotypes de l'époque : la petite fille y est représentée comme une parfaite femme au foyer.

- La « tendance Lolita » : des livres « spécial filles » qui leur apprennent dès 4 ans à devenir des femmes-objets en leur donnant des conseils de beauté.

Comment vos albums contribuent-ils à la lutte contre le sexisme ?

Nous avons deux collections antisexistes : des albums pour les 3-7 ans et des romans illustrés pour les 6-10 ans.

Ces livres prennent le contre-pied des stéréotypes sexistes et proposent des héroïnes différentes : la princesse de *La princesse et le dragon* va sauver son prince et refuse de l'épouser ; Lulu dans *Quand Lulu sera grande* est une héroïne fantaisiste et libre qui aide les enfants à prendre conscience que tous les choix sont possibles ; on trouve dans nos livres une piratesse, une pompière, une cow-girl... mais aussi des héros différents : des garçons aux cheveux longs (*Longs Cheveux*), qui jouent à la poupée (*Barbivore*), ou à la cuisine (*Je veux une quizzine !*), des papas qui s'occupent de leurs enfants (*Moi, mon papa..., Ma mère est maire*), etc.

Nos livres permettent de réfléchir sur les normes sexuées mais sans en imposer d'autres. Ils permettent d'ouvrir le débat et sont d'ailleurs utilisés par des professeur-e-s des écoles pour travailler sur les stéréotypes sexistes en classe et sensibiliser leurs élèves.

Des fiches pédagogiques sont proposées sur le site : <http://www.talentshauts.fr>

Des activités pour la classe



Virginie Houadec, chargée de mission à l'égalité

filles/garçons pour l'académie de Toulouse et Michèle Babilot, conseillère pédagogique proposent un ouvrage pour aider les enseignants à mettre en application la convention de juin 2006 « pour la promotion de l'égalité entre les sexes dans le système éducatif ».

Des séances pour tous les cycles et dans tous les domaines sont proposées pour mettre à jour et lutter contre les préjugés sexistes. Elles donnent aussi des clés pour gérer la mixité « autrement ».

50 activités pour l'égalité filles/garçons à l'école, un ouvrage édité par les s.c.é.r.é.n. du CRDP Midi-Pyrénées.

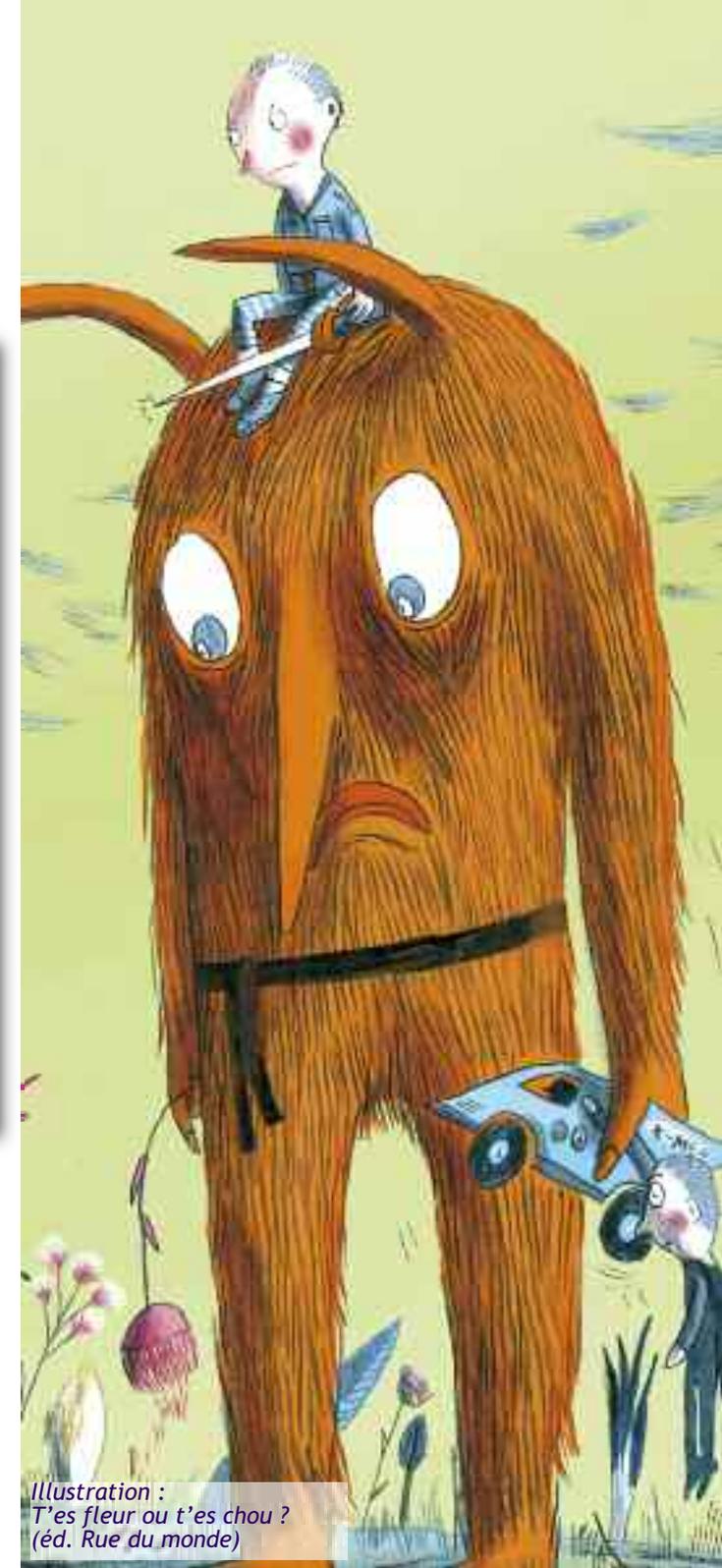


Illustration :
T'es fleur ou t'es chou ?
(éd. Rue du monde)

Bibliographie :

- *La mixité : de l'école à la sphère publique et au monde du travail*, CACOUAULT-BITAUD Marlaine, In Maruani Margaret (dir.) « Femmes genres et société : l'état des savoirs », Paris, 2005, La Découverte.
- *L'école des filles : quelles formations pour quels rôles sociaux ?* DURU-BELLAT Marie, Paris, 2005, L'Harmattan
- *Les paradoxes de la mixité filles-garçons à l'école : perspectives internationales*, MARRY Catherine, Paris, 2003, Ministère de l'Education Nationale, programme incitatif de recherche en éducation et formations (PIREF)
- *Egalité des sexes en éducation et formation*, MOSCONI Nicole, Paris, 1998, PUF
- *La mixité dans l'éducation. Enjeux passés et présents*, ROGERS Rébecca, Paris, 2004, ENS éditions
- *Les inégalités de réussite en EPS entre filles et garçons : déterminisme biologique ou fabrication scolaire ?*, VIGNERON Cécile, in *Revue française de pédagogie* n° 154, p.111 à 124.
- *La mixité à l'école primaire*, ZAIDMAN Claude, Paris, 1996, L'Harmattan

Reuves

- *Femmes-Hommes, quelle égalité ?*, Textes et Documents pour la Classe, n° 848, janv. 2002
- *Tous les garçons et les filles*, Fenêtres sur cours, hors série, oct. 2002
- *Les filles et les garçons sont-ils éduqués ensemble ?* Ville Ecole Intégration, CNDP-CRDP, n° 138, sept 2004
- *Garçons-filles ...*, JDI, n° 1598, mai 2006, Nathan

Sites

- Ministère de l'éducation nationale, textes officiels, convention du 25 février 2000, données statistiques, rapports : <http://www.education.gouv.fr/syst/egalite>
- Fonds documentaire sur l'histoire des femmes et du genre en éducation
<http://www.lyon.ujf.fr/aspasie>

Les clichés sexistes ont la vie dure !

La lutte contre les stéréotypes ne date pas d'hier. Déjà en 1979, la Convention contre les discriminations à l'égard des femmes des Nations Unies demandait de les éliminer dans toutes formes d'enseignement. En France, textes officiels et recommandations n'existent que depuis 1981. Les choses évoluent dans le bon sens, mais nous sommes encore loin du but.



Deux études récentes sur les manuels scolaires apportent un éclairage sur ce sujet. L'une, en 2007 porte sur sept manuels couramment utilisés en CP, l'autre en 2005, compare les manuels de français et d'histoire de deux classes de CM2 en Belgique et en France. Elles dressent un constat peu encourageant. Une forte similitude apparaît quant à leur teneur en clichés sexistes. Les héros sont majoritairement masculins, l'habillement, les jeux et les comportements sont stéréotypés (caisse à outils et actions pour les garçons ; landau, tâches domestiques pour les filles). Les rôles parentaux restent traditionnels : mères à la maison, pères absents ou au travail. Les auteurs cités sont largement plus nombreux que les auteures, les exemples et les exercices d'application sont toujours au masculin. De plus, le français est une langue sexuée. Le vocabulaire et la grammaire établissent de fait des rapports inégalitaires. Pour les élèves, ces manuels sont perçus comme infaillibles, ils induisent, en véhiculant souvent des stéréotypes, une représentation du monde et des comportements sociaux discriminatoires. A propos des manuels d'histoire, il ressort que le passé français ou belge appartient aux hommes, dans l'iconographie comme dans le choix des personnages étudiés. Les quelques femmes sont souvent "épouse de..." ou monnaie d'échange dans les politiques élaborées par leurs pères ou conjoints. Seule Jeanne d'Arc bénéficie d'une large exposition ! Quid de la femme préhistorique, d'Aliénor d'Aquitaine, Blanche de Castille, Hildegarde de Bingen, Trotula Di Ruggiero, Christine de Pisan ... ou de l'histoire sociale ? Les héros et les héroïnes historiques, acteurs et actrices réel-le-s s'inscrivent dans

l'histoire de l'humanité. Il faudrait que les enfants acquièrent une base de références communes à travers une approche plus égalitaire et plus complète. Comment faire évoluer cette situation ? Les textes existants (dont la *Convention interministérielle* de 2000, reconduite en 2006) devraient permettre une évolution, pour peu qu'ils soient appliqués...

Les manuels de lecture de CP sont-ils encore sexistes ?, Christine Fontanini, Strasbourg, 2007.

Etude comparative Belgique/ France, DIU égalité entre les femmes et les hommes ?, Nina Charlier, Annette Girardclos, 2005, Paris 3 Paris 6.

Ce que la HALDE recommande pour les manuels scolaires du secondaire est tout à fait valable pour ceux du primaire :

- Une attention aux mots employés, en particulier en adoptant la féminisation systématique des noms de fonction.
- La présence des femmes dans « tous les chapitres », « tous les domaines », et dans « tous les contextes », à l'instar des hommes.
- Une formation généralisée de l'ensemble des personnels à la lutte contre les discriminations et stéréotypes sexistes.

Aborder les discriminations en SEGPA

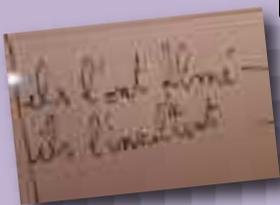
Dans la SEGPA du collège Balzac, à Alençon dans l'Orne, les élèves de Christian Gastineau sont habitués à travailler sur les discriminations dans le cadre de activités quotidiennes de la classe.

La classe saisit toutes les occasions proposées, utilise la presse locale, excellent support d'activités, et se déplace aussi au tribunal d'instance. La participation aux activités de la semaine de la presse à l'école, le concours académique d'affiches sur le respect mutuel entre les filles et les garçons, sont des rendez-vous annuels pour les élèves.

Les outils utilisés sont divers, dépliants de la HALDE, DVD académique sur l'égalité des genres, films comme Persépolis ou Billy Elliot. Aujourd'hui deux clips d'un DVD spécialement consacré à la lutte contre les discriminations vont être décortiqués. Ces scénarios de 4 à 5 minutes ont été conçus à l'issue d'un concours organisé par le CRIPS - Ile-de-France. Les élèves savent qu'ils devront utiliser une grille de lecture qui leur demandera de donner des précisions sur les personnages, leurs attitudes et leur rôle dans l'histoire, d'explicitier les préjugés et les discriminations évoquées, et de dire ce qu'ils en pensent.

Le premier scénario met en scène une jeune fille dont l'entretien d'embauche est annulé sous le prétexte qu'elle est « surdiplômée » alors que c'est manifestement sa « couleur » qui est en cause. Les réactions fusent : « Elle se sent rejetée à cause de la couleur de sa peau. Pourquoi ne va-t-elle pas porter plainte ? C'est interdit par la loi. » Le débat s'engage sur les difficultés personnelles de porter plainte, sur les difficultés d'apporter les preuves, sur le testing.

Le deuxième évoque le suicide d'un lycéen homosexuel à la suite de moqueries de ses camarades et de la mise sur internet d'une vidéo prise avec un téléphone portable. Un silence de plomb suit le coup de feu final. La prise de conscience des conséquences



des insultes se fait peu à peu et la discussion s'engage. « C'est son droit d'être homo, c'est sa vie » est la première opinion partagée. Comment faire pour éviter ça ? « Que faire dans une situation d'homophobie ? » demande Christian. « En parler à tout prix, même si c'est difficile, aux parents, aux amis, aux professeurs, aux adultes du collège... » répondent les élèves.



Puis Christian relance la discussion sur le « happy slapping » et le droit à l'image. Il explique sa méthode, « faire parler les élèves car la parole des pairs est plus importante que la morale du prof ». Avec un public en très grande difficulté, la reconstruction de l'estime de soi et de la confiance en soi passent par la valorisation des acquis et de la parole des élèves. La violence verbale n'est jamais loin quand on n'est pas tout à fait comme les autres. Or, on le voit dans la classe, la parole circule, les réflexions personnelles des élèves font débat. « C'est par petites touches, par petites graines, que les choses avancent. Et dans le même temps c'est un travail de longue haleine et de tous les instants ». Et au bout du compte, les élèves apprécient, les choses bougent, les mentalités avancent.

Un DVD support pour la classe

Comment est née l'idée de ce DVD ?

Toute discrimination rend vulnérable et peut avoir des incidences graves en matière de conduites à risque. Le Crips et le Geps* se sont associés pour réaliser en 2006 un concours d'idées de scénarios (5 000 participants) qui a donné lieu à la réalisation de 11 courts métrages.

Quel but aviez-vous ?

Permettre l'émergence d'un discours citoyen, rompre avec les messages injonctifs de type publicitaire, en favorisant, à travers la fiction et l'émotion, la proximité, voire l'identification.

Avez-vous des retours sur son utilisation ?

Conçu comme outil de prévention, il est utilisé par les équipes éducatives et d'animation.

Comment se le procurer ?

diffusion@lecrips.net / 01 56 80 33 33
Sur place : Crips - Tour Maine-Montparnasse - 4e étage

Qu'est-ce que le Crips ?

Centre régional d'information et de prévention sur le VIH/sida, les IST, la vie affective et sexuelle, les drogues et les conduites à risque chez les jeunes.



*GEPS : Groupe d'études et de prévention du suicide

La littérature de jeunesse est un outil essentiel pour sensibiliser à la lutte contre les discriminations.



Ci-dessus, une image extraite de *Poisson d'argent*, un album de Sylvie Deshors (ed. Rue du Monde)

Une école pour tous, malgré l'exclusion sociale ?

Aujourd'hui, l'augmentation de la précarité met en danger d'exclusion sociale une frange grandissante de la population. Souvent dans les écoles, cette situation interpelle les enseignants mais parfois des malentendus s'installent. L'école et les familles ont beaucoup de mal à communiquer, à s'écouter et à se comprendre. Depuis la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, l'école doit prendre toutes les mesures pour garantir le droit à l'éducation pour tous. Les familles en grande précarité se retrouvent malheureusement souvent repoussées à la marge du système éducatif par manque de compréhension de celui-ci.

Mais de quoi parle-t-on quand on parle de précarité ? Qui sont les familles concernées ?

La précarité est impossible à apprécier globalement, mais certaines données sont mesurables. Le CREDOC (*Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie*) a défini en 1995, 5 critères de précarité : des ressources inférieures à 60% du SMIC, une absence d'emploi ou d'emploi stable, pas de logement convenable, une absence de diplôme, pas de permis de conduire et une santé dégradée. Une famille est considérée en grande difficulté quand elle en cumule au moins deux ou trois. La pauvreté est d'abord un manque, souvent un manque d'argent. L'insuffisance de ressources est souvent l'élément le plus visible de la

pauvreté mais cette dernière comporte aussi un aspect culturel et un aspect relationnel. Comment ne pas se sentir exclu quand on porte des vêtements usagés ou quand il est impossible de faire ses devoirs car il n'y a pas l'électricité ou parce que toute la famille vit dans un espace très réduit ? Les élèves qui vivent des situations de grande pauvreté ont des difficultés scolaires qui sont liées à des problèmes d'ordre économique, social, environnemental et culturel : cumul de la précarité de l'emploi, du logement, de la santé, crainte de la dislocation de la cellule familiale face aux risques de placement des enfants par la DASS, combat au quotidien pour la survie qui peut rendre inopérants les efforts des familles, rejet de la société. Ces obstacles sont à l'origine de comportements d'intériorisation de l'échec qui ne favorisent pas la réussite scolaire alors que celle-ci est un enjeu fondamental et un immense espoir pour les parents. Ce sont tous ces manques qui font que l'enseignant est souvent démuni face aux familles. Il existe des dispositifs pour prendre en charge les élèves confrontés à des difficultés scolaires et certains de ceux vivant en grande pauvreté peuvent y accéder. Mais avant tout la difficulté est une difficulté de compréhension et d'appréhension de cette population. Le regard de la société, le regard de l'institution doivent changer.

Quel rôle pour l'école ?

L'école a un rôle très important à jouer vis-à-vis des jeunes et de leur famille, c'est une « *référence de stabilité* ». Même si elle présente des défauts d'adaptabilité, elle est un repère pour les enfants qui y retrouvent un cadre contraignant mais rassurant quand eux-mêmes vivent dans un cadre d'insécurité et d'instabilité. En accueillant tous les enfants, elle peut permettre de rompre la reproduction de l'exclusion d'une génération à l'autre. A elle de trouver le moyen de ne pas exclure et de ne pas être ressentie comme excluante. Les enjeux sont donc importants. Il s'agit de recréer du lien social en impliquant les parents dans l'école et en répondant à une partie de leurs attentes par l'écoute, mais aussi et surtout de permettre à l'élève de trouver à l'intérieur de l'école une nourriture de l'esprit qui lui permette de grandir et de s'ouvrir en pratiquant les activités culturelles, intellectuelles et sportives qui lui sont inaccessibles à l'extérieur.



une image extraite de *L'oiseau de Mona* (ed. Rue du Monde)

PUB

Préconisations de la HALDE

Devant l'augmentation des saisines et à l'occasion des trois ans de la loi du 11 février 2005, la HALDE a fait réaliser en novembre 2008 un sondage* sur la scolarisation en milieu ordinaire, dans le premier degré, des élèves en situation de handicap.

Les résultats font apparaître que 96% des parents interrogés, 97% des élus et 88% des directeurs d'école sont favorables à la scolarisation des élèves porteurs de handicap en milieu ordinaire. Par contre, 86% de ces directeurs estiment que la scolarisation de ces enfants fonctionne bien, alors que cette opinion n'est partagée que par 45% des parents.

Suite à ces résultats, la HALDE a adressé au gouvernement et à divers organismes, six recommandations :

- 1- améliorer au niveau de l'information statistique : temps de scolarisation effectif au sein des écoles, présence dans le cadre des activités périscolaires et situation réelle des enfants sans réponse de scolarisation en milieu ordinaire
- 2- enrichir l'information des parents sur le droit à la scolarisation de leurs enfants et les diverses voies de recours
- 3- rappeler aux élus leurs obligations légales en matière d'accessibilité, notamment mise aux normes des établissements scolaires
- 4- veiller à une présence suffisante des enseignants référents dans les établissements scolaires et les encourager à être une source d'informations, notamment auprès de leurs collègues
- 5- le sondage pointe un besoin important de formation de la part des enseignants, et il est souhaité que la réforme à venir de la formation des enseignants n'oublie pas la question de la prise en charge de ces enfants
- 6- mettre en place une professionnalisation des métiers de l'accompagnement scolaire et social de ces élèves

La HALDE demande aussi le renforcement de la présence des enseignants dans les établissements médico-sociaux (sujet en dehors de l'étude).

* Sondage réalisé auprès de directeurs d'écoles maternelles et élémentaires, publiques et privées sous contrats, d'élus de communes de plus de 5000 habitants et de parents d'enfants en situation de handicap de moins de 12 ans, scolarisés ou non.

Pour consulter les résultats

http://www.halde.fr/spip.php?page=article&id_article=12648

Mais oui, c'est possible !

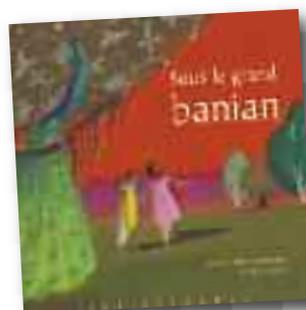


Emmanuelle Huchet a été nommée en CE2-CM1 dès sa sortie de l'IUFM à l'école primaire de Bruch à Forbach en Moselle. C'est une « grosse école » avec une classe d'intégration scolaire*. Pour Emmanuelle, ce fut une « découverte » : « ce n'était ni une classe fermée, ni une classe à part avec des exigences différentes ». Dans l'école, les décroissements - notamment pour des ateliers de lecture - sont habituels, ainsi que les échanges. Emmanuelle a donc accueilli pendant deux ans un élève de la CLIS dans sa classe. Et certains de ses élèves ont profité, lors des ateliers, des compétences de l'enseignant de la CLIS. Le fait de discuter avec ce dernier, « qui a une formation spéciale, ça m'a permis de faire progresser mes propres élèves en difficulté », constate Emmanuelle.

Un constat qui tranche avec ses représentations du début : « je pensais que ces changements de classe n'étaient pas possible ». Bien sûr ce ne fut pas toujours un long fleuve tranquille : « j'avais des inquiétudes sur ses possibilités, sur la réaction des autres élèves. Avec un double

niveau, pas facile, d'autant qu'il était très actif, toujours demandeur de ma présence ». Mais le résultat fut gratifiant : « c'était un élève très intéressé, motivé de se trouver de nouveau dans une classe du cursus normal. Il s'est très vite adapté grâce au travail en binôme avec des élèves meilleurs que lui ». Il sera en Segpa à cette rentrée. « Heureusement, l'enseignant de la CLIS a su me rassurer et m'indiquer comment je devais prendre les choses : faire la classe normalement, faire comme si c'était un élève nouveau. Et nous nous concertions régulièrement », se remémore Emmanuelle qui accueille à cette rentrée un nouvel élève.

* devenue classe pour l'inclusion scolaire



Sous le grand banian

Deux sœurs dans un village d'Inde, l'une est aveugle. Imaginaire et fraternité fondent ce magnifique album.

Rue du monde

... Au-dessus des nuages

Ce DVD documentaire de 6 films évoque la différence et fait découvrir aux enfants le monde du handicap. Le jeune public découvre des enfants handicapés dans leur quotidien à l'école, dans leurs activités sportives, culturelles, avec leur famille... Un livret pédagogique, destiné à un public adulte, accompagne le DVD et se présente comme un support de travail et d'aide à la compréhension des six épisodes. Le DVD est distribué gratuitement par le programme France de *Handicap International* et par *Une souris verte*. Il est disponible dans les sections départementales du SNUipp



Le livret peut être téléchargé sur le site :

www.enfantdifferent.org/audessusdesnuages

Nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation de l'INS HEA

Une revue trimestrielle sur la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation a pour vocation de promouvoir l'information, la recherche et l'innovation dans le domaine des adaptations scolaires et de la scolarisation des élèves en situation de handicap ou de difficulté. Elle constitue un organe de médiation pour favoriser la communication et la compréhension entre les acteurs et professionnels de terrain, les responsables institutionnels et les chercheurs.

questions à ...



Eric Plaisance

Professeur des universités
Paris 5

Bibliographie

- *Inclusion, éducation inclusive*, revue NRASH, numéro spécial à paraître

- *Former et accueillir des élèves en situation de handicap*, revue Recherche et formation, INRP, n° 61

- *Autrement capables*, éditions Autrement



Que dire de l'approche du handicap en terme de lutte contre les discriminations ?

C'est une approche complètement nouvelle, fortement activée par les parents et qui se traduit dans les prises de position de la HALDE. Avant, avec la loi de 1975, l'intégration scolaire (1982), *Handiscol* (1999), on n'était pas dans ce registre, même si la lutte contre les discriminations était évoquée. C'est une revendication en terme de droit, le droit à l'école ordinaire.

Ce droit implique ce qu'on appelle l'inclusion scolaire...

L'inclusion définit une école pour tous, sans restriction, une éducation inclusive. Cette vision très globale ne vient pas de la recherche mais d'organisations internationales, de l'UNESCO ou l'OCDE, qui ont leur propre approche idéologique et politique. Une certaine vigilance est de mise car on découvre des micro-exclusions à l'intérieur de systèmes qui se disent inclusifs. Et le mot même est ambigu. Il renvoie à l'idée d'enfermement (être inséré dans un milieu clos) et ne traite que des aspects superficiels - tout le monde au même endroit -, sans qu'on sache comment on y est, ou qu'on puisse analyser ce qui est en amont. Le risque de la ségrégation, dans un lieu affiché comme inclusif, est réel pour des enfants handicapés et les enseignants peuvent être dans l'illusion de l'inclusion. Mais cette notion, prudemment utilisée, présente des avantages car l'éducation inclusive implique que tous les enfants appartiennent à la communauté scolaire, même si certains ont besoin de mesures particulières.

La loi de 2005 a-t-elle apporté une vraie rupture en France ? Que dire des autres pays européens ?

Les avis sont partagés. Il y a bien l'inscription dans l'école la plus proche, mais on ne dit rien de ce qui se fait à l'intérieur de l'école ! Il y a aussi les inscriptions dites « *inactives* ». Au fond il s'agit de savoir si on va rester à un stade purement formel ou si vraiment on s'engage concrètement vers des collaborations entre des institutions qui ont des instances et des personnels différents. En Europe, les situations sont très hétérogènes. Certains pays ont conservé des structures séparées (Belgique, Hollande ou des Länder allemands). Ceux qui sont les plus en pointe (Italie et Suède) mettent les collaborations au centre et développent une culture partagée. Ils restent très vigilants face aux risques permanents de phénomènes de ségrégation « *subtils* » dans les institutions scolaires. Pour eux, les situations sont toujours à construire, jamais données définitivement.

Quelles sont les priorités en France ?

C'est l'élaboration d'une culture partagée, afin que les deux cultures de professionnels aux formations séparées et aux références différentes puissent se rejoindre, au moins partiellement, autour de l'école. Le récent décret sur la coopération donne des pistes, mais le chemin va être long ! Les instances académiques ne vont pas forcément voir cette collaboration d'un bon œil, ni les pouvoirs locaux aider les choses. Pourtant, c'est la seule piste possible si on veut en finir avec une séparation des institutions qui entraîne une séparation des enfants. Dépasser la simple juxtaposition nécessite une coordination, un chef d'orchestre. Peut-être l'enseignant référent ? Mais avec des conditions de travail acceptables. Et il y a beaucoup d'autres obstacles : situation des AVS, définition des modalités de fonctionnement des Sessad en complémentarité avec les actions scolaires... Ce grand chantier des collaborations institutionnelles et professionnelles doit se détacher d'une histoire construite sur la séparation, voire sur l'opposition, mais il se heurte aujourd'hui surtout aux obstacles de son organisation.

L'éducation à la sexualité une opportunité

Didier Genty est professeur des écoles, enseignant inter-degrés en RAR, au collège Bellefontaine à Toulouse (Haute-Garonne)



Didier est membre d'un groupe académique de formateurs en éducation à la sexualité. Ce groupe intervient sur des formations de 2 fois 3 jours ouvertes aux personnels du 2nd degré (enseignant, CPE, infirmière...) mais aussi en animation pédagogique (2 x 3h) ou en stage de formation continue pour le 1er degré. Une partie des formations aborde la question de l'homosexualité.

« Pourquoi parler d'homosexualité et d'homophobie ? Comment aborder la question : sentiments, désir, amour, genre, discriminations ? Il faut saisir les opportunités. On va en parler parce qu'on parle de sexualité, parce qu'on a une situation particulière dans l'école, parce qu'on va rencontrer le sujet dans une lecture, parce qu'on travaille sur filles/garçons ou parce qu'on a vu un film comme Billy Elliot. Ça fait partie du réel et, où que l'on soit, la question de l'homosexualité est autour de la vie des enfants, dans leur famille, le village, la télé... »

Pour Didier, la question de la démarche pédagogique est très importante. Il faut être capable d'aborder ces questions avec des élèves qui parfois ne vont pas être d'accord, sans porter de jugement sur les valeurs issues de leur milieu familial. Le but est de les amener à se « requestionner » sans forcément leur apporter de réponse. Pour cela, faire émerger les représentations et les stéréotypes sont des activités incontournables. Didier confirme que les enseignants sont en grande difficulté avec la parole des enfants et avec la leur sur ces questions (et même parfois en formation). Mais « c'est parce que c'est difficile que ces formations sont nécessaires ! ». Les enseignants du 2nd degré déplorent que ce travail avec les élèves soit effectué trop tard. Comment convaincre le ministère qu'il doit absolument débiter dès l'école primaire ?

“c'est parce que c'est difficile que ces formations sont nécessaires !”

Parler d'homophobie à l'école primaire ? Vous n'y pensez pas !

Malgré les pressions actuelles sur « les fondamentaux du socle commun » et « les bonnes vieilles méthodes », le SNUipp estime que l'école doit aujourd'hui mieux traiter la question des discriminations : les comportements citoyens de demain et l'évolution vers l'égalité effective des droits pour tous en dépendent, même si le système éducatif ne peut pas tout. Ce qu'il pourrait faire, en tout cas, c'est assurer dans ses murs, le mieux-être de milliers de jeunes et d'adultes qui, aujourd'hui, à l'école comme ailleurs, ne sont pas à l'abri des stéréotypes et des discriminations. Il y a urgence car l'homophobie tue : le taux de suicides chez les jeunes homosexuel-le-s est sept fois plus élevé que chez les jeunes hétérosexuel-le-s. Dans notre pays, pas une semaine ne se passe sans que se révèlent de nouvelles agressions homophobes, allant parfois jusqu'au meurtre. Les mobiles des agresseurs laissent apparaître un sentiment d'impunité, de droit à la violence, fondé sur l'idée que l'hétérosexualité est la norme et est supérieure. Les textes existent et permettent aux enseignants de travailler ces questions. La volonté de les faire appliquer n'est, sauf exception locale, jamais visible. En tout état de cause, cela ne pourra pas reposer longtemps sur la bonne volonté de quelques collègues : les programmes, les manuels, les modules de formation devront les intégrer, dès l'école maternelle. En effet l'homophobie trouve ses origines bien avant l'adolescence et certains jeunes l'intériorisent en

construisant leur personnalité.

L'absence sociale du discours sur l'homosexualité et son invisibilité dans la société se sont modifiées ces dernières années au gré des évolutions sociétales, comme le PACS, les médiatisations diverses... et en particulier l'avancée de la question de l'égalité des droits pour tous. Paradoxalement, l'école est restée en dehors de ces avancées ; or, on sait que le silence, le non-dit participent à la stigmatisation et au mal-être des personnes.

Sur ces questions la vigilance doit être permanente, non seulement dans l'espace de la classe mais particulièrement lors des récréations et des activités sportives.

Il n'est bien sûr pas question ici de demander que soient effectuées à l'école primaire des séquences systématiques sur l'homosexualité. Il s'agit seulement, quand il en est besoin, de répondre à un certain nombre de « faits sociaux » touchant les élèves et d'effectuer un travail d'éducation et de prévention auprès d'eux, que ce soit à partir du traitement de l'injure en cour de récréation, la prise en compte de la

réalité des familles des élèves, voire des questions d'actualité ou familiales faisant irruption en classe. L'école primaire a un rôle déterminant à jouer pour éduquer et prévenir, en utilisant différentes entrées dans les apprentissages, le questionnement des stéréotypes (filles/garçons, parentalité, homosexualité), l'éducation à la sexualité, la lutte contre les discriminations et pour l'égalité, autant de domaines qui nécessitent une formation exigeante des personnels.



C'est dans les programmes !

Evidemment, les programmes d'instruction civique sont l'occasion d'aborder la question des discriminations. Mais pas seulement. Les 3 séances annuelles d'éducation à la sexualité prévues dans les programmes pour l'ensemble de la scolarité ne sont pas assurées à l'école primaire dans la quasi-totalité des écoles. Pourtant dans le cadre de ces séances il est possible d'aborder la « lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes » et de répondre aux questions que se posent les élèves en insistant sur les relations affectives entre les personnes.

- Education à la sexualité : BO n°9 du 27 février 2003
- Circulaire de rentrée : BO n°21 du 21 mai 2009



17 mai Journée mondiale contre l'homophobie

Partout en France des initiatives sont organisées pour lutter contre l'homophobie, la lesbophobie, la biphobie et la transphobie. La première journée a eu lieu le 17 mai 2005.

Que tous les enfants aient un papa et une maman, cela ne va pas de soi !



Marie-Claude Picardat

Porte parole de l'association des parents gays et lesbiens (APGL)

Comment se passe l'accueil à l'école des enfants vivant dans une famille homoparentale ?

On a l'impression d'une relative souplesse de la part des enseignants : quand ils sont informés et que les parents ont pris la peine de leur parler, un certain nombre de questions tombent et finalement ça se passe très bien. L'homoparentalité demande un effort de réflexion sur l'organisation des familles, sur la manière dont on nomme et dont on pense la place de chacun. On considère en général qu'un enfant a un papa et une maman et que ça va de soi, alors qu'en réalité ça ne va pas de soi. Ce qui peut faire souffrir les enfants, c'est l'ignorance.

Cela arrive-t-il ?

De temps en temps nous avons des échos de crispations. Est-ce que ce sont les parents qui n'ont pas fait d'effort particulier ? L'enseignant qui a eu des difficultés d'appréhension d'une situation sensible ? Les enfants semblent plutôt souffrir de l'homophobie de leurs camarades de classe, des moqueries dans la cour qui vont viser leurs parents : « ton père c'est un pédé, ta mère c'est une gouine ». Nous sommes absolument convaincus que la banalisation de l'homoparentalité et de l'homosexualité conduirait à supprimer ce genre de comportement.

Quelles sont les pistes que vous privilégiez ?

Nous aimerions que la dimension de l'homoparentalité soit visible dans l'institution, alors qu'elle est occultée. Quand on inscrit un enfant à l'école, on l'inscrit en tant que père ou mère et nous passons beaucoup de temps à raturer les formulaires d'inscription pour rayer père, ou ajouter mère ou une troisième personne. A l'APGL, il y a beaucoup de regrets de la part des parents qui n'ont pas de reconnaissance légale et ne peuvent pas participer et être inscrits parmi les parents d'élèves. Nous attendons le projet de loi sur le statut du tiers.

**Familles homoparentales :
30 000 enfants selon l'INED,
près de 300 000 selon l'APGL**

Circulaire



La circulaire n° 2002-101 du 25 avril 2002, précise les conditions d'accueil des enfants du voyage. Elle rappelle notamment leur droit à la scolarisation dans les mêmes conditions que les autres enfants, quelles que soient la durée et les modalités de stationnement. Elle liste une série de recommandations pour l'organisation et le suivi de cette scolarité, ainsi que les modalités du pilotage départemental des actions en direction de ces enfants.

Dossier CNDP

Le CNDP a mis en ligne un dossier consacré à la scolarisation des enfants du voyage et des familles non sédentaires. Il regroupe de nombreux documents, outils, méthodes, témoignages issus des CASNAV.

<http://www.cndp.fr/lesScripts/bandeau/bandeau.asp?bas=http://www.sceren.fr/vei/enfvoiage/accuei1.htm>

Gens du voyage 70

Le coordonnateur académique pour le CASNAV de Besançon, les enseignants de l'ASET, les membres de "Gadjé" ont créé un site consacré à la question des gens du voyage. On y trouve des informations sur les gens du voyage, tsiganes, forains, circassiens, bateliers et travailleurs saisonniers mais aussi des outils pédagogiques.

<http://www.gensduvoyage70.fr>



Gadgi !

L. Land - Sarbacane (Exprim')

Jeune Rom, Katarina est heureuse en Roumanie avec les siens. Mais quand l'occasion se présente d'aller étudier en France, lucide et volontaire, elle saisit sa chance et part, au risque de passer pour une « Gadgi ».

Des intermittents de l'école

« Certaines catégories d'enfants connaissent des situations de grande fragilité... c'est aussi le cas des enfants des gens du voyage ou des enfants des familles Roms qui vivent dans des conditions très précaires avec une scolarisation incertaine », c'est le constat fait par la *Défenseure des droits des enfants* dans son rapport aux Nations Unies de décembre 2008. Discriminations, exclusion sociale, ces populations ont des conditions de vie qui ne favorisent pas une scolarisation réussie. La difficulté principale de ces familles est la résidence. Stationnement dans des conditions précaires pour les uns, expulsions répétées pour les autres ne favorisent pas une scolarisation stable. La volonté des municipalités de scolariser ces enfants au même titre que les autres est loin d'être évidente partout. La HALDE a d'ailleurs plusieurs fois jugé discriminatoire le refus de scolariser des enfants roms. Pour cette seule population, l'association *Romeurope* a recensé 66,7% d'enfants scolarisés en maternelle, 81,8% en primaire et 78,8% au collège. Des chiffres qui ne disent pas, par ailleurs, l'itinérance, l'absentéisme, le changement d'école d'une journée à l'autre. Des chiffres qui ne disent pas non plus la volonté des familles de voir leur enfant aller à l'école, apprendre à lire. Un appel national a d'ailleurs été lancé pour la scolarisation des milliers d'enfants roms de 6 à 16 ans par le *Collectif pour le droit des enfants Roms à l'éducation* qui réunit 13 organisations dont le SNUipp-FSU à l'occasion des 20 ans de la *Convention internationale des droits de l'enfant*.

Ces situations difficiles, les enseignants les vivent dans les classes sans toujours pouvoir y faire face avec l'attention qu'ils

souhaiteraient. Comment aider à faire progresser un enfant qui ne restera dans la classe qu'une semaine ? Comment intéresser un enfant dont la famille est par ailleurs menacée d'expulsion ? Comment prendre en compte une culture familiale si éloignée de celle de l'école ? Comment assurer un suivi entre les écoles fréquentées ? Des problématiques auxquelles la circulaire parue au BO en 2002 (lire ci-contre) proposait des réponses comme la mise en place d'outils de suivi pédagogique, la création de postes spécifiques, itinérants ou non, et celle des CASNAV, centres de ressources destinées aux enseignants. Depuis cette date, rien n'est venu étoffer ce dispositif pourtant fragile. Les restrictions budgétaires ont même mis à mal des structures qui ont tenté d'inventer des pratiques et des suivis d'élèves. Une situation qui dit combien les phénomènes de discrimination, au delà des stéréotypes, peuvent malgré la bonne volonté des acteurs perdurer. « *Tous les enfants ont droit...* », mais un peu moins quand on s'appelle Django.



Lecture nomade

L'école d'Orthevielle utilise les nouvelles technologies* pour aider les enfants du voyage à entrer dans la lecture.

Six mois par an, d'octobre à mai, l'école d'Orthevielle accueille des enfants du voyage. « *Ce sont des enfants de forains qui tournent sur les fêtes de la région de mai à octobre et qui, le reste du temps, s'installent dans les villages* » explique Annie Girard, la directrice de l'école en charge de la classe de CE1. Ces enfants représentent 10 % de l'effectif de l'école sur cette période, avec le plus souvent un retard scolaire d'un an arrivés au CE2, au vu de leurs difficultés scolaires. Forte de ce constat, Annie Girard propose depuis 3 ans à ces élèves une entrée dans la lecture un peu différente de celle des autres : la lecture nomade. A partir d'une méthode de lecture proposée par l'inspection académique de Vendée (lire ci-contre), l'enseignante leur confie des baladeurs numériques sur lesquels les enfants s'enregistrent et partagent le lendemain avec leurs camarades le fruit de leur travail. « *Comme la méthode promeut la culture des gens du voyage, les enfants racontent leur vie au travers d'un exercice qui les emmène vers l'écrit* » raconte l'enseignante. Cet outil « *high tech* » valorise les enfants et suscite leur intérêt. De plus il participe à casser l'étiquette, parfois négative, qui colle encore trop souvent à ces enfants qui ne vivent pas comme les autres.

Le lien avec les familles

Pour renforcer le lien entre les familles foraines et l'école, Annie Girard a même enregistré, avec le tableau numérique, des séances entières que les enfants peuvent revoir et montrer à leurs parents avec ce baladeur vidéo. « *Ces enregistrements fonctionnent comme une trace écrite et visuelle de ce que les enfants apprennent en classe* » précise l'enseignante. Et elle se félicite de l'investissement des parents qui, pour beaucoup, souvent non-

ALORS, PARTIR ?

J. Billet - Seuil
A l'issue de l'expulsion violente d'un camp de Gitans, Yaya l'aïeule révèle aux siens les années sombres où ils étaient traqués par les nazis et Jaime jeune lycéen Rom choisit de devenir leur mémoire.



lecteurs prennent à cœur que leurs enfants sachent lire. D'un point de vue matériel, les familles à qui l'on confie un baladeur signent une convention avec l'école qui le prête et, de fait, l'échange fonctionne bien.

Pas de miracle pédagogique mais...

Si des difficultés demeurent, notamment en terme de passage à l'écrit, le niveau en lecture a progressé. Les enfants qui en ont encore besoin continuent la méthode de lecture en CE2. « *De fait j'utilise aussi l'enregistrement pour les élèves en difficulté de la classe qui y trouvent une forme différente d'entrée dans la lecture et pour qui c'est aussi bénéfique* » ajoute Annie. Elle propose même cette année à tous les enfants de la classe, d'utiliser cet outil pour la rubrique « *qu'as-tu lu ?* » du blog de l'école qui fonctionne comme une bibliothèque de classe.

Quelle continuité ?

Cette expérience, récompensée par le forum des enseignants innovants, reste malheureusement peu connue et il est difficile pour cette école comme pour les autres de faire les liens quand les enfants quittent l'école. A partir du mois de mai, les enfants changent d'enseignants parfois toutes les semaines. Si un livret de suivi les accompagne à leur sortie, il est difficile pour chaque école qui les accueille de travailler pour si peu de temps en fonction de la connaissance de leurs acquis. Une difficulté qui ne perturbe pas les deux dernières arrivées de cette rentrée d'octobre en CP. L'aventure de la lecture commence pour elles et leurs parents.

*http://ecole.orthevielle.free.fr/Lecture_Nomade.html

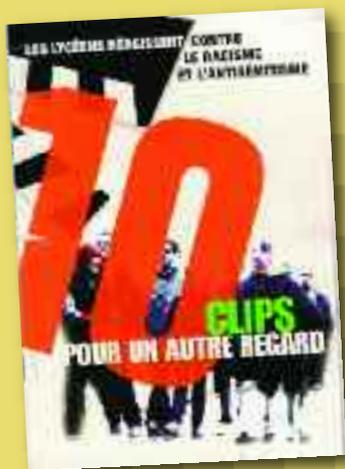
ANGELO, LAURA, DALILA, JONAS... et les autres.

Méthode de lecture pour les enfants du voyage

Grâce à l'aide des fonds sociaux européens, une suite d'outils a été mise en ligne* par l'inspection académique de Vendée. Elle propose une évaluation destinée aux enfants de plus de 7 ans, et une méthode d'apprentissage de la lecture à vocation interculturelle ainsi qu'un carnet de suivi personnel. Le but de ces outils est de favoriser l'apprentissage initial en lecture, si difficile à mettre en œuvre avec les enfants du voyage quand l'itinérance s'ajoute aux obstacles culturels de l'apprentissage. Ces documents sont censés accompagner l'enfant dans son itinérance afin de lui proposer le même outil d'apprentissage de la lecture quelles que soient les écoles qu'il fréquentera.



*http://www.ia85.ac-nantes.fr/62290718/0/fiche___pagelibre/&RH=09_EPvoyag



Après la recrudescence d'actes racistes et antisémites dans les établissements scolaires (plus de 2000 cas recensés dans le secondaire en 2004), le Conseil national de la vie lycéenne (CNVL) avait décidé de lancer en janvier 2005 le concours de scénarios *10 clips pour un autre regard*, pour pousser l'ensemble des lycéens à réagir et à faire réagir. 2 000 lycéens de toutes les académies ont fait acte de candidature et 600 scénarios ont été présentés.

Un jury national composé de lycéens, de professionnels de l'audiovisuel et de l'éducation a ensuite sélectionné dix scénarios. Les heureux élus ont été mis en relation avec de jeunes réalisateurs professionnels, puis associés à chaque étape de l'élaboration : adaptation du scénario, choix des acteurs, tournage, montage.

Parler du racisme

« Mes élèves ont tous vécu l'exclusion, ne serait-ce qu'à l'école du fait de leur handicap. Pour autant il est nécessaire avec eux de travailler sur les stéréotypes liés aux cultures, aux origines afin de déconstruire des pensées toutes faites »

L'institut médico-pédagogique du château d'Etennemare pourrait paraître caché, protégé, coupé du monde au bout d'un chemin de la campagne normande... Si le cadre est en effet enchanteur, il suffit d'entrer dans une salle de classe pour comprendre qu'ici comme ailleurs on apprend et que la question du vivre ensemble se pose avec une acuité particulière. 75 enfants de 6 à 16 ans s'y croisent, dont 61 internes venus de tout le département de Seine-Maritime.

Philippe Gosse enseigne dans la classe des plus grands, celle des 14-16 ans. Et dans sa classe, il a décidé d'aborder les questions de racisme. « Parmi nos élèves nous avons des gamins de quartier du Havre ou de Rouen et la question de la stigmatisation par la couleur de la peau prend un relief particulier, pour des enfants qui peuvent s'entendre traiter de « gogol » sur leur passage ». La difficulté pour aborder ces questions ce sont les supports, les outils. Philippe, qui utilise beaucoup le support vidéo pour travailler en classe, s'est servi du DVD *10 clips pour un autre regard* (lire ci-contre). Ces dix scénarii courts, écrits par des lycéens, mettent en scène des situations où le racisme n'apparaît pas toujours là où on l'attend. *En chaîne* montre ainsi un jeune maghrébin qui se fait injurier, mais qui, lui-même, va tenir des propos déplacés sur une fille qui, elle-même, va fustiger une femme voilée...



« Devant ce type de séquence, au premier visionnage, les premières réactions se limitent à c'est pas juste » raconte l'enseignant. Mais, au fil des discussions les langues se libèrent,

le propos s'élabore, les débats se construisent. « Je les laisse s'exprimer puis j'apporte d'autres sources de réflexions sur des supports écrits cette fois ». Philippe a ainsi utilisé la série *Je lis des Histoires vraies* pour travailler en histoire sur des personnages tels que Nelson Mandela, Martin Luther King ou Rosa Parks. « Mes élèves ont tous vécu l'exclusion, ne serait-ce qu'à l'école, du fait de leur handicap. Pour autant il est nécessaire avec eux de travailler sur les stéréotypes liés aux cultures, aux origines afin de déconstruire des pensées toutes faites », insiste Philippe qui parle de ses élèves comme d'adolescents à part entière.

Cette volonté de faire d'eux des ados bien dans leur peau se retrouve dans le discours du directeur de l'institut. « L'autonomie ne s'acquiert pas par miracle à 18 ans. Notre travail est de les aider à la construire ». Dans cet esprit, l'institut favorise, par exemple, les activités dans lesquelles les filles et les garçons sont mélangés, afin de développer entre eux des relations harmonieuses. Les élèves sont aussi, le plus souvent possible, inscrits dans les clubs sportifs de Limésy ou des villes alentour pour se confronter à d'autres élèves. Dans l'espace de la classe, en tous cas, l'atmosphère sereine et confiante dans laquelle évoluent les jeunes, semble signer une sécurité certaine. Quels que soient la nature de son handicap, son origine, son genre ou la couleur de la peau, la société classe accueille chacune et chacun... à égalité.



Philippe Gosse, enseignant à l'IMP d'Etennemare



«Le CIDEM pour éduquer au vivre ensemble »

« nous pensons que les valeurs constitutives de la démocratie et de la citoyenneté se construisent dès le plus jeune âge »

Le CIDEM, c'est quoi ?

Civisme et démocratie est un collectif d'associations qui s'est donné pour but de mener des actions en faveur de l'éducation à la citoyenneté, dans toutes ses dimensions, de faire progresser la démocratie et l'engagement civique. Nous avons pour ambition de contribuer à ce que davantage de citoyens, les jeunes en particulier, soient capables d'agir pour une société responsable. Il s'agit donc pour nous, de proposer à chacune et à chacun des outils pour s'informer, susciter des questionnements, développer l'esprit critique et permettre ainsi, l'émergence d'une citoyenneté active.

De l'importance de travailler ces questions à l'école...

Si nous nous adressons à tous les publics, nous pensons que les valeurs constitutives de la démocratie et de la citoyenneté se construisent dès le plus jeune âge. C'est pourquoi, l'éducation au « vivre ensemble », la compréhension, pour mieux les combattre, des phénomènes de discrimination, sont un aspect important de notre action. Il s'agit pour nous, concrètement, de proposer tout un corpus de situations problématiques que les enfants sont amenés à affronter et vivront tout au long de leur vie.

Comment ?

Nous concevons des outils pédagogiques qui peuvent prendre la forme d'affiches, de dépliants et de livrets qui donnent les informations essentielles sur tous ces sujets.

Le CIDEM développe aussi une collection d'ouvrages intitulés « *Repères pour éduquer* ». Ils sont élaborés en partenariat avec des organismes ou des acteurs spécialistes de chacune des questions traitées.

Nous proposons également les « *itinéraires de citoyenneté* », un portail de ressources qui articule différentes journées officielles et dispositifs éducatifs pour sensibiliser les élèves aux problèmes du racisme, de l'antisémitisme, des discriminations et de l'exclusion.

Autour de thèmes comme la mémoire, les droits humains, l'Europe ou encore l'éducation au développement durable, ces ressources permettent de programmer des actions éducatives tout au long de l'année. Elles sont diffusées par le biais de notre site Internet* et connaissent un réel succès auprès des enseignants.

*<http://www.cidem.org/>



3 questions à...

Cédric Bloquet

directeur du CIDEM
Civisme et démocratie

Chaque année, autour du 21 mars, sont organisées les *Semaines d'Education Contre le Racisme*. 24 organisations, associations, syndicats d'enseignants (dont le SNUipp), mouvements d'éducation populaire, proposent aux personnels d'éducation un matériel pédagogique à destination des enfants et des jeunes. Affiches, journaux, guides et plaquettes d'information permettent de nombreuses activités de sensibilisation et de réflexion. On peut se procurer ce matériel auprès des organisations membres du collectif et donc du SNUipp.

Voir aussi: www.semainescontreleracisme.org





La cour couleurs

45 poètes de tous les continents pour dire l'amitié et le respect des différences.
Rue du monde

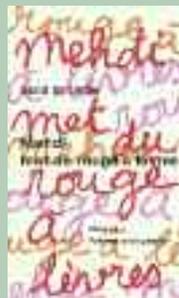
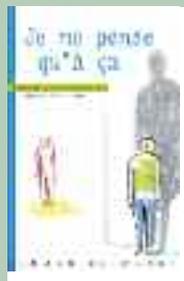


Le grand livre contre le racisme

Des textes d'écrivains, de chercheurs, d'historiens, de poètes et des témoignages pour comprendre et savoir comment le racisme peut fonctionner, et ainsi le combattre.
Rue du monde

Je ne pense qu'à ça

Excellent roman sur la quête de l'identité sexuelle à la préadolescence. Fin et subtil.
Rue du monde



Mehdi met du rouge à lèvres,

Medhi, est un petit garçon qui s'habille en fille et va à l'école avec du rouge à lèvres « pour que ses bises restent plus longtemps »... Poème émouvant, éloge de la diversité, contre tous les préjugés, les exclusions.
Cheyne éditeur

homophobie

Pour les enfants

Maternelle

J'ai deux mamans, Ophélie Tixier, *L'école des loisirs*

Dis... mamans, Muriel

Douru, *Ed. gaies et lesbiennes*

L'heure des parents, Christian Bruel - Nicole Claveloux, *Editions Etre*

Cycles 2 et 3

Un mariage vraiment gai, Muriel Douru, *Ed. gaies et lesbiennes*

Marius, Latifa Alaoui M - Stéphane Poulin *Ed. du poisson soluble*

Je me marierai avec Anna, Thierry Lenain - Aurélie Guillerey, Nathan

Papa porte une robe, Piotr Brasony, Bumcello Maya

Cycle 3

Je ne suis pas une fille à papa, Christophe Honoré, *Ed. Thierry Magnier*

Tout contre Léo, Christophe Honoré, *L'école des loisirs*

On m'a oublié, Guillaume Le Touze, *L'école des loisirs*

Les lettres de mon petit frère, Chris Donner, *L'école des loisirs*

Pour les adultes

Conversations sur l'homo(phobie), l'éducation comme rempart contre l'exclusion, Philippe Clauzard, *L'Harmattan*

Homosexualités et Suicide, Eric Verdier et Jean-Marie Fridion, *H & O*

Réflexions sur la question gay, Didier Eribon, *Fayard*

un site, des liens

www.homoedu.com

handicap

Albums

Un petit frère pas comme les autres, Marie-Hélène Delval, Susan Varley. *Bayard Poche*

Une petite soeur particulière, Claude Helft, Madeleine Brunelet. *Actes Sud Junior*

Alex est handicapé, Dominique de Saint Mars, Serge Bloch. *Calligram*

Paul-la-Toupie, histoire d'un enfant différent. Geneviève Laurencin, Michel Boucher. *Editions du Rocher* Pour les 4 / 8 ans

Cœur d'Alice Des émotions simples autour du handicap, soutenues

par des images pleines de vitalité. Rue du monde

Sous le grand banian

Deux sœurs dans un village d'Inde, l'une est aveugle. Imaginaire et fraternité fondent ce magnifique album. Rue du monde



Le livre noir des couleurs

Bel album entièrement noir, avec des images en relief à découvrir du bout des doigts pour entrer dans l'univers des malvoyants. Rue du monde



sexisme

Revue

Filles et garçons dans la littérature de jeunesse, Textes et Documents pour la Classe, n° 823, nov. 2001.

Femmes - hommes, quelle égalité ? Textes et Documents pour la Classe, n° 848, janv. 2002.

Filles et femmes à l'école (II), Cahiers pédagogiques n° 372, mars 1999.

Construction et affirmation de l'identité chez les filles et les garçons, les femmes et les hommes de notre société, L'orientation scolaire et professionnelle. N° spécial déc. 2002
Les filles et les garçons sont-ils éduqués ensemble ? Ville école intégration CNDP-CRDP, n° 138, sept. 2004.
Tous les garçons et les filles Fenêtres sur cours hors-série. oct. 2002

Bien entendu, cette liste n'est pas exhaustive. Elle se veut juste une aide pour aborder et développer des activités pédagogiques dans les classes.



grande pauvreté

pour la classe

cycles 1 et 2

- Elzbieta, petit-gris Pastel / l'école des loisirs
Un jour Petit-gris et ses parents attrapèrent la pauvreté.

- Le petit marchand des rues, Rue du monde

Livre rare pour les petits, sans texte, qui raconte la survie d'un enfant dans une grande ville brésilienne.



cycles 2 et 3

- Petite mère, Rue du monde
À 6 ans, Laetitia sait déjà tout faire. Un beau texte, plein de pudeur sur la vie difficile d'une famille qui connaît le chômage, dans le nord de la France.



- Poisson d'argent, Rue du monde
Quand on vit dans le métro, il faut se battre pour manger et être respecté. Un roman poignant sur l'univers des enfants de la rue.



- Daniel qui n'avait pas de maison, MARA-BOTTO Paolo. Circonflexe (album)
Daniel est SDF et son histoire trouve un heureux dénouement.

- Les petits bonhommes sur le carreau, SIMON Isabelle, DOUZOU Olivier, Ed du Rouergue
Un petit bonhomme dessiné sur le carreau du bout du doigt dans la buée et de l'autre côté des gens dans la rue sur le carreau (cycle 1 et 2)

en direction des enseignants

CRDP de Bretagne 2004

- céderom Familles, école, grande pauvreté : dénouer les nœuds d'incompréhension
Support de réflexion sur les pratiques et les réponses à co-construire pour la réussite scolaire de tous

- vidéocassette 28' C'est même pas le même regard

5 témoignages sur les relations entre l'école et les familles en grande pauvreté (pour lancer la réflexion)

gens du voyage

- La musique des gitans : Le petit cheval d'étoiles (livre+ CD) B. Fontanel, ill. C. Gastaut, voix J. Diab, musique Titi Robin - Gallimard (Premières découvertes) **Dès 4 ans**

Le petit Angelo découvre avec son grand-père dans le ciel nocturne la constellation du petit cheval d'étoiles qui écrit là-haut le mot « Liberté ». le récit est accompagné de chants et musiques tsiganes.



- Mille ans de contes tsiganes - Bertrand Solet - MILAN 2009 **Dès 5 ans**



Les violons pleurent, les jeunes filles se transforment en oiseaux... Des contes de voyage et d'aventure, de musique et de revenants qui disent l'épopée au long des routes des fils et des filles du vent.

- Le tapis d'Esma (livre + CD) N. Barthélémy, O. André - Actes-Sud (Un livre, une voix) **Dès 7 ans**

Conte accompagné de musique tzigane. Depuis son enfance, la vieille Esma tisse un tapis symbole de liberté avec les cordes cassées des instruments des musiciens gitans.

- Fou du vent

M. Laffon - Bayard (Je bouquine) **Dès 10 ans**

Un soir d'hiver, Julien part à la recherche dans les marais de son étalon qui s'est échappé. Il rencontre des tziganes et découvre alors le lourd secret de son grand-père durant la guerre 39/45.



- J'ai vu pleurer un vieux tzigane G. Jimenes - Oskar **Dès 12 ans**



1960 : le narrateur, alors âgé de 12 ans assiste à l'arrivée d'un groupe de "Gitans" que tout le village traite de « sales voleurs ». Mais sa rencontre avec un vieux gitane en larmes dont le poignet est tatoué d'un numéro, le fera, plus tard, changer de point de vue.

sans papiers

Pour les 4 / 8 ans

- Même les mangues ont des papiers, Rue du monde
La traversée de la mer de deux enfants sans papiers qui rêvent de partir de l'autre côté du monde.



- L'oiseau de Mona, Rue du monde
Mona vit en France mais l'oiseau noir qu'elle a sur la tête peut la renvoyer à tout instant dans son pays d'autrefois. Il disparaîtra le jour où elle aura enfin des papiers...



racisme - antisémitisme

Pour les 4 / 7 ans

- J'ai vu quelque chose qui bougeait
Inspiré d'un proverbe tibétain, un album pour les jeunes lecteurs sur la rencontre de l'autre et le mystère de l'inconnu. Rue du Monde



- Petit Bond et l'étranger
Un jour, un étranger arrive au village de Petit Bond et s'installe à l'orée du bois. "Il faut se méfier des rats, ce sont des voleurs", disent les amis de Petit-Bond. Mais celui-ci le défend... Pastel

Poulou et Sébastien

L'un habite une roulotte verte, l'autre un appartement bleu. Ils sont voisins mais leurs mamans leur interdisent de jouer ensemble. Jusqu'au jour où les deux enfants se perdent dans les bois et se réfugient dans une cabane... Bayard



La saison des bannis

Avant, dans la forêt, les petits rongeurs vivaient en harmonie. Mais un jour, il plut si fort que ce fut l'inondation... "Il y a forcément un coupable!" souffla la souris grise. Des coupables, on en désigna et, on les exclut l'un après l'autre, jusqu'au jour où les bois furent déserts.

Pour les 6/9 ans

- Le chat de Tigali

Sonia, sa famille et leur chat Amiche viennent d'arriver au village. Très vite ils sont en butte à l'hostilité de certains habitants : « On n'aime pas les Arabes... ». La première victime sera Amiche... Qui donc a tué la pauvre bête et pourquoi ? SYROS



biblio



Pour les 8/10 ans :

- L'enfant du zoo
Une histoire d'amitié entre une petite fille et un enfant kanak présenté au public de l'Exposition coloniale de 1931. Pour réfléchir à l'intolérance. Rue du Monde



- Chanter contre le racisme (A+CD)
Dix-neuf chansons de Leforestier, Nougaro, Perret, Manu Chao, ou Zebda, aux illustrations puissantes, qui parlent de la douleur des exclus, de fraternité et de la chaleur du métissage.

Collectif- Mango/Dada

- La cour couleurs

Ce bel album à l'italienne propose une anthologie de poèmes du monde entier. 40 poètes venus de divers horizons, y parlent de l'amitié, de la fraternité, du rejet de la haine et du racisme, du respect des différences... Rue du Monde

-Matin brun

- 10 ans et plus
Charlie et son copain vivent une période trouble, celle de la montée d'un régime basé sur l'exclusion. Ca commence par les chats qui ne sont pas de la bonne couleur. Ils ferment les yeux. Savent-ils jusqu'où cela va les mener ? Cheyne Mellinette



-Appel au calme (BD) **Dès 12 ans**

Racket, tabassage raciste, un jeune martiniquais va en mourir. Dans son collège, la tension monte. Durant la nuit, la cité crie vengeance ... C'est alors que la famille de la victime lance « un appel au calme » ... Tito - Casterman (Tendre Banlieue)

Pour prévenir le comportement discriminatoire ou le réparer, transformer l'injuste en juste, le droit a mis en place des lois et réglementations en s'inscrivant dans la dynamique de la construction européenne, qui en terme de discrimination a fait figure d'éclairer.

Les textes européens permettent de prendre des mesures nécessaires pour lutter contre les discriminations fondées sur le sexe, la race, ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

La loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations est emblématique. La passion française pour l'égalité que l'on retrouve dans l'article 1er de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* ou dans l'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Le traitement différencié d'un groupe heurte parfois la sensibilité républicaine et peut être perçu comme une menace pour l'égalité.

Le traitement juridique de l'égalité s'intéresse au groupe alors que l'interdiction de la discrimination s'intéresse au sujet, à ce qu'il est (handicap, santé, orientation sexuelle) à ce qu'il pense (opinions politiques, syndicales) ou à ce qu'il croit (religion). « Discriminer, c'est traiter de façon inégale des situations semblables ou traiter de façon égale des situations dissemblables, sans justification objective ou raisonnable ».*

Cette articulation que joue le droit entre la prévention et la rétorsion trouve son expression majeure avec la création de la HALDE le 30 décembre 2004. Sa capacité à agir en justice, ses délibérations, ses recommandations auprès des ministères, mais aussi ses actions de promotions en font un acteur majeur.

*observation n° 18 du 9 novembre 1989 du Comité des droits de l'homme des Nations Unies

« Une avancée significative dans la lutte contre les discriminations »



Didier SEBAN
avocat à la cour

Dans quelle mesure la loi du 27 mai 2008 constitue-t-elle un progrès ?

Il s'agit d'une mise en conformité de la législation française avec le droit européen et plus particulièrement avec les directives que la *commission* considérait comme imparfaitement transposées dans l'ordre interne. Sur le fond, la loi du 27 mai 2008 constitue incontestablement un progrès dans la lutte contre les discriminations, dont elle complète la définition et facilite les modalités de poursuites.

Comment sont définies les discriminations directe et indirecte ?

La discrimination directe est constituée par la situation dans laquelle une personne est traitée moins favorablement qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable, sur le fondement de son appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race, de sa religion, ses convictions, son âge, son handicap, son orientation sexuelle ou son sexe. La discrimination indirecte est constituée par une disposition, un critère ou une pratique qui, bien que neutre en apparence, est susceptible d'entraîner un désavantage particulier par rapport à une autre, pour l'un des motifs sus évoqués. La loi assimile en outre explicitement à une discrimination le harcèlement, dont la répression n'exige donc plus d'actes répétés, et le fait d'enjoindre à pratiquer une discrimination.

Quelles sont les modalités de poursuites ?

La loi instaure un régime général de protection contre les mesures de rétorsion, aux termes duquel aucune personne ayant témoigné de bonne foi d'un agissement discriminatoire ou l'ayant relaté ne peut être traitée défavorablement de ce fait. Elle généralise le régime spécifique d'administration de la preuve jusqu'à présent applicable au seul droit du travail : ce n'est pas à la victime d'apporter la preuve de la discrimination mais à l'auteur des faits de démontrer que son comportement n'était pas guidé par un motif discriminatoire.

Y a-t-il un risque de confusion entre discrimination et inégalité de traitement ?

La loi du 27 mai 2008 introduit ou, à tout le moins, renforce « le principe communautaire de nécessité et de proportionnalité dans l'ordre législatif interne ». Cela signifie, en d'autres termes, que les différences de traitement sont expressément admises par ce texte, tant sur le plan civil que pénal, y compris pour l'un des motifs discriminatoires précités, dès lors qu'elles répondent à une exigence professionnelle essentielle et déterminante et pour autant que l'objectif ainsi poursuivi est légitime et l'exigence proportionnée. Par suite, le renforcement de l'arsenal répressif des discriminations induit par la loi ne prohibe pas pour autant toute inégalité de traitement, dès lors qu'il répond au principe de nécessité et de proportionnalité.

Quelles sont les limites de cette loi et les évolutions possibles ?

Sur le fond, la loi du 27 mai 2008 me semble constituer une avancée significative dans la lutte contre les discriminations, en élargissant le champ répressif tout en lui attachant une certaine souplesse. Certes, les concepts de nécessité et de proportionnalité ressortent d'une certaine subjectivité, de sorte que leur appréciation en jurisprudence conditionnera très largement l'analyse des limites et des évolutions utiles de ce texte. Pour l'heure, on peut toutefois déjà regretter que le législateur ait limité le dispositif de protection contre les rétorsions à un article général, dont il est par conséquent permis de douter de l'efficacité, notamment dans le cadre de la répression des injonctions à discriminer, nouvellement réprimées.

« Ensemble à l'école »

Partout dans le monde, des progrès sont réalisés en matière de lutte contre les discriminations et de promotion des droits de l'Homme. La communauté internationale s'est progressivement dotée d'instruments juridiques, de plus en plus contraignants et il devient plus difficile de s'en affranchir. Il en va par exemple de la *Convention internationale des droits des enfants* dont on célèbre en novembre 2009 le 20ème anniversaire.

Pourtant, le chemin qui reste à parcourir est encore long... même en France. En 2008, la *Défenseuse des enfants* déclarait devant le Comité des droits des enfants de l'ONU que, si les droits des enfants étaient globalement respectés, des situations préoccupantes de discriminations perduraient. Il en est ainsi, par exemple, du droit à l'éducation, mis à mal pour les enfants de parents sans papiers. Il en est de même pour les deux millions d'enfants vivant aujourd'hui dans la pauvreté. La situation des gens du voyage comme des enfants de certains départements d'Outre-mer est elle aussi préoccupante et source de discriminations.

C'est pourquoi le SNUipp, depuis sa création, s'est engagé dans la lutte

contre les discriminations. Il agit aux côtés de ceux qui en dénoncent les effets, en démontent les mécanismes, en combattent les origines, proposent et font vivre des alternatives.

Le SNUipp est partie prenante ou soutient des associations et collectifs qui agissent contre la grande pauvreté, pour le droit au logement, pour la scolarisation des enfants sans-papiers, pour que tous les enfants aient accès à la culture ou aux loisirs. Il contribue dans ses publications à rendre visibles les difficultés de scolarisation des enfants du voyage. Il s'est particulièrement impliqué pour la scolarisation des enfants en situation de handicap et soutient la loi de 2005.

Associé à 25 organisations du monde de l'éducation, le SNUipp diffuse réflexion, expériences et propositions d'activités pédagogiques, à l'occasion de la semaine d'éducation contre le racisme.

Les questions de sexisme et de parité sont un enjeu de société majeur et une préoccupation constante de notre organisation syndicale. Parité dans les instances, revendications sur les carrières et les retraites, lutte contre le sexisme et

popularisation des recherches à ce sujet. Le SNUipp est investi, avec la FSU, dans un collectif intersyndical sur les droits des femmes. Il en est de même concernant la lutte contre l'homophobie dont les manifestations doivent être combattues dès l'école primaire.

Porter les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité ne peut se résumer à une simple posture rhétorique ou institutionnelle. C'est pour nous, enseignants des écoles, un engagement de chaque jour, une composante de notre identité professionnelle.

Et c'est bien du sentiment de sécurité des enfants à l'école, de leur vie d'élève, de leur développement psychologique, de leur bien-être, qu'il s'agit. Ce bien-être des enfants -ensemble à l'école- qui est une condition majeure de leurs apprentissages.



PUB